



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

MARDI 13 DÉCEMBRE 2022 DE 09H30 À 16H30

À L'HÔTEL DE RÉGION DE TOULOUSE
Espace Charles De Gaulle

« PACTE POUR L'EMBAUCHE EN OCCITANIE : SUIVI ET PREMIÈRE ÉVALUATION »

Rapporteur : Olivier-Ronan RIVAT

Avis adopté le 13 décembre 2022

Suffrages exprimés 150, Pour 135, Contre -, Abstention 15, Ne prend pas part au vote -

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En tant que chef de file du développement économique, le Conseil régional a pris l'initiative de coordonner avec 54 partenaires un Pacte pour l'embauche. Ce dispositif, lancé le 23 mars 2022, est organisé en réponse à des freins à l'embauche externes et internes aux entreprises, ainsi que, plus globalement, dans l'ensemble des parcours professionnels. Au 2ème trimestre 2022, en Occitanie, **le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC s'élève à 546 160**. Il y aurait **89 469 postes à pourvoir en Occitanie**, selon Pôle emploi : 46 659 en CDI, 16 701 en CDD et 18 605 en intérim. Au total, 40 solutions concrètes sont proposées sur l'ensemble du territoire régional.

Par courrier en date du 1^{er} juin 2022, la Présidente du Conseil régional, Carole DELGA, a saisi le CESER pour mener un premier suivi et une première évaluation du Pacte pour l'embauche. Cette saisine s'inscrit en cohérence avec le précédent travail du CESER intitulé « Zones d'emploi et bassins de vie : quels leviers pour un développement équilibré et une attractivité durable en Occitanie ? », voté le 19 avril 2022.

Les problématiques de logement, de mobilité, de formation...sont autant d'éléments à prendre en compte et de leviers à actionner pour favoriser l'embauche. **La qualité de vie au travail est par ailleurs devenue un enjeu essentiel que le CESER défend**, et que la situation actuelle met en lumière comme jamais. Les éléments d'attractivité d'un métier reposent sur les conditions de travail dans une acceptation large englobant la question des salaires, des acquis sociaux, de l'articulation temps libre et temps professionnel, mais également des éléments relevant de la responsabilité sociétale de l'entreprise, son éthique, son engagement pour l'environnement...

Dans ce contexte, le CESER a fait le choix de :

- mesurer la notoriété du Pacte ;
- réaliser un premier niveau d'analyse des 40 actions du Pacte ;
- étudier la complémentarité du Pacte dans le cadre d'autres politiques économiques et sociales ;
- faire des premières préconisations concourant à la réussite future du Pacte.

Préconisations :

Au regard des travaux menés en Commission, de l'ensemble des auditions et des réunions territoriales réalisées, et de la prise en compte d'études ou d'enquêtes dont celle citée en exemple ci-dessus, le CESER a formulé des préconisations, dont celles-ci:

COMMUNICATION ET ANIMATION DU PACTE POUR L'EMBAUCHE

Le CESER préconise d'adresser le Pacte à tous les acteurs en personnalisant l'envoi, pour susciter l'intérêt, et de leur adresser en particulier les points qui les intéressent.

La communication du Pacte s'est surtout faite au moment de son lancement ; pour sortir de la confidentialité, elle nécessiterait d'être renouvelée et mise à jour. Elle devrait être axée sur les réponses précises que le Pacte apporte aux publics. Il manque un espace dédié sur le site internet du Conseil régional qui recense toutes les fiches actions et les coordonnées des acteurs locaux.

Le CESER préconise une meilleure utilisation de tous les médias, dont les réseaux sociaux, comme vecteurs d'information.

INFORMATION MÉTIERS

Le CESER préconise que le Conseil régional, avec les principaux acteurs économiques, participe à la revalorisation de l'image des métiers en tension.

Le CESER préconise de développer leur attractivité auprès des lycéens et des collégiens dans le cadre de sa compétence orientation, et en soutenant la formation notamment des secteurs tourisme, animation et hôtellerie-restauration.

Le CESER préconise de promouvoir auprès des jeunes en recherche d'un premier emploi et des adultes en reconversion, les métiers de l'animation et du sanitaire et social en déficit d'attractivité.

ACTIONS OU PARTENAIRES FUTURS DU PACTE

Le CESER préconise que le Conseil régional prévoit d'étoffer la liste des partenaires et des actions associées.

À titre d'exemple, le CESER préconise la mise en place d'une 41^e action : le brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA) permet aux jeunes de transmettre et faire partager les valeurs de la République, de situer leur engagement dans le contexte social, culturel et éducatif, de construire une relation de qualité avec les membres d'une équipe pédagogique. Il constitue une transition idéale entre le milieu scolaire et la vie active. **Pour cela, le CESER préconise d'encourager le passage du BAFA par tous les jeunes**, par la promotion et la valorisation de ce brevet et de cette formation, et par l'augmentation des aides financières pour payer la formation au BAFA.

Cette promotion du BAFA et cette aide au passage du BAFA pourraient constituer une nouvelle action du Pacte.